

Nombre d'UE total : 21

INTITULES DES UNITES D'ENSEIGNEMENTS	N° ou code UE	INTITULES DES ENSEIGNEMENTS (Identifier distinctement l'enseignement du projet pour les UE concernées par cet enseignement)	CARACTERE obligatoire, oblig.au choix ou optionnel	pour chaque enseignement						
				NOMBRE D'HEURES ENCADREES PAR MODE PEDAGOGIQUE		NOMBRE D'HEURES ENCADREES Total heures encadrées	NOMBRE D'HEURES TRAVAIL PERSONNEL Total heures travail personnel	NOMBRE ECTS	Coef. (1)	
				COURS	TD					
semestre 1 (L.1.1)	Arts & cultures 1	L11	Expression plastique	obligatoire	20	50	70	24	4	4
			Exprimer l'architecture	obligatoire	14	28	42	28	3	3
			Histoire de l'art	obligatoire	28		28	18	2	2
			Semaine intensive « Dessin »	obligatoire		30	30	6	2	2
	Sciences et techniques pour l'architecture 1	L12	Géométrie dans l'espace	obligatoire	21	35	56	14	3	3
			Dessin technique pour le projet	obligatoire	14	14	28	18	2	2
			Physique du bâtiment	obligatoire	13	15	28	18	2	2
	Théorie et pratique de l'architecture et de l'urbanisme 1	L13	Introduction à l'architecture	obligatoire	28		28	18	2	1
			Introduction à la conception du projet	obligatoire	28		28	18	2	1
Projet « Grandeur nature »			obligatoire		70	70	82	8	4	
Journée verticale			obligatoire		6	6	6			
semestre 2 (L.1.2)	Arts & cultures 2	L14	Sciences humaines	obligatoire	28		28	18	2	2
			Cultures de l'habiter	obligatoire	21	21	42	28	3	3
			Art, architecture, contemporanéité	obligatoire	14		14	9	1	1
			Histoire de l'architecture	obligatoire	21	21	42	28	3	3
	Sciences et techniques pour l'architecture 2	L15	Géométrie appliquée à l'architecture	obligatoire	21	21	42	28	3	2
			Matériaux	obligatoire	42		42	14	2	2
			Structures	obligatoire	28	14	42	14	2	2
	Théorie et pratique de l'architecture et de l'urbanisme 2	L16	Semaine intensive « Construction »	obligatoire		30	30	6	2	2
			Sciences humaines et architecture	obligatoire	28		28	14	2	1
			Projet « Usage, temporalité, matérialité »	obligatoire	14	84	98	92	10	4
			Journée verticale	obligatoire		6	6	6		
semestre 3 (L.2.1)	Histoire de l'architecture et de l'urbanisme 1	L21	Histoire et analyse de l'urbanisme	obligatoire	28	28	56	28	3	3
			Histoire de l'architecture	obligatoire	28	14	42	14	2	2
	Pratiques contemporaines de l'architecture 1	L22	Stage	obligatoire				140	3	
			Semaine intensive « Démarche Durable »	obligatoire		30	30	6	2	
	Représentations	L23	D.A.O.	obligatoire	14	28	42	28	3	1
			Dessiner l'architecture	obligatoire	21	21	42	28	3	1
	Théorie et pratique de l'architecture et de l'urbanisme 3	L24	Introduction à l'architecture	obligatoire	28		28	14	2	1
Projet « Contexte 1/500 à 1/50 »			obligatoire	14	84	98	130	12	4	
Journée verticale			obligatoire		6	6	6			
semestre 4 (L.2.2)	Voir et dessiner l'architecture et le paysage	L25	Expression plastique	obligatoire	14	28	42	28	3	3
			Paysage	obligatoire	21	35	56	28	3	3
			Semaine intensive « voyage »	obligatoire		30	30	6	2	1
	Sciences et techniques pour l'architecture 3	L26	C.A.O. spécialisée	obligatoire	14	28	42	28	3	3
			Géométrie appliquée (transitoire)	obligatoire	7	14	21	7		
			Technologies	obligatoire	42		42	28	3	3
	Théorie et pratique de l'architecture et de l'urbanisme 4	L27	Structures	obligatoire	14	14	28	14	2	1
			Ambiances	obligatoire	28		28	14	2	1
			Projet « architecture et édification »	obligatoire		70	70	158	12	5
			Journée verticale	obligatoire		6	6	6		
semestre 5 (L.3.1)	Histoire, théorie et critique 1	L31	Langues	obligatoire		21	21	7	1	1
			Problématique contemporaine de l'urbain	obligatoire	28		28	18	2	2
	Sciences et techniques pour l'architecture 4	L32	Histoire de l'architecture moderne	obligatoire	14	28	42	28	3	3
			Modèle théorique de la C.A.O.	obligatoire	10	18	28	18	2	2
			C.A.O. spécialisée « synthèses d'images »	obligatoire	10	25	35	21	2	2
			Équipements et détails	obligatoire	28	14	42	28	3	3
	Pratiques contemporaines de l'architecture 2	L33	Ambiances (transitoire)	obligatoire	21		21	7		
			Stage de première pratique	obligatoire				140	3	
	Théorie et pratique de l'architecture et de l'urbanisme 5	L34	Semaine intensive « Patrimoine »	obligatoire		30	30	6	2	
			Paysages et territoires	obligatoire	14	14	28	20	2	1
Projet « Echelle urbaine »			obligatoire	14	84	98	92	10	4	
			Journée verticale	obligatoire		6	6	6		
semestre 6 (L.3.2)	Pratiques contemporaines de l'architecture 3	L35	Construction durable	obligatoire	21	14	35	21	2	2
			Législation	obligatoire	14		14	9	1	1
			Langues	obligatoire		28	28	28	2	2
	Histoire, théorie et critique 2	L36	Art et architecture	obligatoire	42		42	14	2	2
			Architecture contemporaine : critique et exp.	obligatoire		21	21	24	2	2
			Théories de l'espace sensible	obligatoire	21		21	7	1	1
	Théorie et pratique de l'architecture et de l'urbanisme 6	L37	Sciences humaines et architecture	obligatoire	28		28	18	2	1
			Projet de licence	obligatoire	14	84	98	148	13	5
			Journée verticale	obligatoire		6	6	6		
	Architecture, réflexion et engagement	L38	Semaine intensive « mémoire »	obligatoire		30	30	6	2	1
Rapport d'études			obligatoire		3	3	100	2	1	
			Engagement citoyen	obligatoire				24	1	

VOLUME HORAIRE TOTAL par étudiant (heures encadrées + heures de travail personnel étudiant)

2242 2014 180

Total des crédits européens affectés à l'enseignement du projet pour les 6 semestres

67

(1) Coefficient affecté à l'enseignement pour la règle de compensation, s'il y a lieu

Pré-requis

L'obtention des unités L11 et L14 sont requises pour l'inscription à l'unité L25. L'obtention des unités L12 est requise pour l'inscription à l'unité L23. L'obtention des unités L13 est requise pour l'inscription à l'unité L24. L'obtention des unités L15 est requise pour l'inscription à l'unité L26. L'obtention des unités L16 est requise pour l'inscription à l'unité L27.